

INVESTIR DANS LE SECTEUR DE L'IMMOBILIER AU BURKINA FASO

VISION DU GOUVERNEMENT :

Porter le taux de satisfaction de la demande de logement social et économique à de 2,78 % en 2020 à 13,45% en 2025 et construire 25 000 logements sociaux et économiques d'ici 2025

POTENTIEL DU SECTEUR

- Contribution au PIB en 2020: 2,8%
- Taux d'urbanisation en 2018: 32%
- 275 sociétés de promotion immobilières.
- Existence du Programme 40.000 logements
- 25 000 logements à construire d'ici 2025
- Accroissement rapide de la taille des villes

CLIMAT DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR

- Loi N°005-2018/AN du 19 avril 2018 portant fixation des règles relatives à l'établissement, la délivrance et la validité des permis de construire au Burkina Faso
- Loi N°023-2010/AN du 11 mai 2010 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis au Burkina Faso
- Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso
- Loi n°057-2008/AN portant promotion immobilière et/ou foncière au Burkina Faso

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

- Construction et cogestion d'infrastructures d'envergure
- Réalisation de zones d'activités commerciales et de zones d'activités diverses
- Construction immobilière dans le cadre des programmes immobiliers

